

**TROISIEME CONCOURS AVEC EPREUVES
D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES
PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE**
SESSION 2023

EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE

Série de trois à cinq questions à réponse courte posées à partir d'un dossier succinct remis aux candidats portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles dans l'exercice de ses fonctions.

Durée : 2 heures
Coefficient : 1

A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- Vous ne devez faire apparaître **aucun signe distinctif sur le sujet** ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement **utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner**. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- L'utilisation d'une calculatrice n'est pas autorisée pour cette épreuve.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 12 pages (y compris celle-ci)
Il appartient au candidat de vérifier que le sujet comprend le nombre de pages indiqué

S'il est incomplet, en avertir le surveillant

Vous répondrez aux questions dans l'ordre qu'il vous convient, en reportant le numéro de la question sur la copie d'examen.

Les réponses attendues doivent être rédigées.

Liste des documents :

Document 1 : « Qu'est-ce que le surplus de poids, l'emballement et l'obésité ? » – 3 pages

Document 2 : « Les ATSEM sont devenus, pour les enfants, « l'adulte » référent tout au long de la journée » – 3 pages

Document 3 : « Le développement des enfants : 3-6 ans » – 2 pages

Document 4 : « Détergent désinfectant suroborant » – 1 page

1) A l'aide du document 1, vous répondrez aux questions suivantes : (5 points)

- 1a) Citez deux facteurs qui favorisent l'installation de l'obésité chez l'enfant ainsi que deux conséquences sur la santé physique et deux conséquences sur la santé mentale (2 points)
- 1b) Indiquez deux conseils qui permettent de stabiliser le poids d'un enfant (1 point)
- 1c) Expliquez deux raisons pour lesquelles il est déconseillé de mettre un enfant au régime (2 points)

2) A l'aide du document 2, vous répondrez aux questions suivantes : (6 points)

- 2a) Listez trois missions de l'ATSEM (2 points)
- 2b) Quels sont le rôle et la place de l'ATSEM lors du Conseil d'école ? (2 points)
- 2c) Qu'est-ce qu'un PPS ? (2 points)

3) A l'aide du document 3, vous répondrez aux questions suivantes : (4 points)

- 3a) Donnez une spécificité sur le plan social du développement de l'enfant à 3 ans et à 5/6 ans (2 points)
- 3b) Citez deux particularités dans le développement des enfants de 4 ans en matière de langage (1 point)
- 3c) Indiquez un exemple de jeu d'imitation et à quoi cela sert-il ? (1 point)

4) Vous devez effectuer le nettoyage des sanitaires de l'école maternelle après la classe. Vous utilisez le produit dont la fiche technique vous est proposée dans le document 4. Répondez aux questions suivantes : (5 points)

- 4a) En lisant cette fiche et en prenant en considération l'opération à réaliser, quels EPI devez-vous porter pour manipuler ce produit ? (2 points)
- 4b) Citez deux règles de précautions d'utilisation à respecter, lors de la manipulation de ce produit. (1 point)
- 4c) Quelle est la signification des pictogrammes carrés A et B sur la droite du document ? (Reporter la lettre du pictogramme sur votre copie et y indiquer la signification) (1 point)
- 4d) Où et comment le produit doit-il être stocké ? (1 point)

Révision scientifique : Dr^e Julie St-Pierre, pédiatre et spécialiste de l'obésité infantile

Recherche et rédaction : Équipe Naître et grandir

Mise à jour : Juillet 2020

Qu'est-ce que le surplus de poids, l'embonpoint et l'obésité ?

Le surplus de poids, aussi appelé embonpoint, et l'obésité sont définis comme **une accumulation anormale ou excessive de gras corporel qui nuit à la santé**. L'obésité est un excès de gras plus important que l'embonpoint.

Pour déterminer si un enfant a un problème de poids, les médecins utilisent l'indice de masse corporelle (IMC). Cette mesure se base à la fois sur le poids et la taille. **Chez les enfants, l'interprétation de l'IMC doit toutefois être adaptée pour tenir compte de l'âge et du sexe**. Les valeurs d'IMC utilisées chez l'adulte ne sont donc pas appropriées pour les enfants. Vers l'adolescence, cette mesure peut être remplacée par le tour de taille.

Causes de l'embonpoint et de l'obésité chez l'enfant

Les facteurs qui contribuent à l'embonpoint et à l'obésité sont nombreux. Parmi eux, il y a :

- **Une mauvaise alimentation à laquelle contribue l'industrie alimentaire** (restauration rapide, plats préparés, très grosses portions, publicité, etc.). Au Québec, la loi interdit les publicités alimentaires destinées aux enfants de 0 à 13 ans à la télévision, mais il n'y a aucune règle pour ce qui est des publicités sur les réseaux sociaux, les jeux vidéo en ligne ou les émissions en ligne. Par ailleurs, plusieurs produits peu nutritifs (ex. : céréales) affichent sur leur emballage des personnages qui attirent les enfants.
- **Une alimentation riche en gras, en sel et en sucre**. En plus de favoriser l'embonpoint et l'obésité, les aliments riches en gras, en sel ou en sucre peuvent aussi entraîner de nombreuses maladies, telles que l'hypertension, le diabète de type 2 et/ou un taux élevé de cholestérol. Les enfants ne sont pas à l'abri de ces maladies.
- **Plus de sucre consommé** (ex. : compote en sachet, jus). Les compotes et les jus de fruits, même ceux purs à 100 %, ont subi une transformation qui a détruit ou enlevé la portion fibreuse des fruits ou des légumes qu'ils contiennent. Sans la fibre, le sucre est plus facilement transformé en gras qui est alors stocké dans les cellules graisseuses.
- **Le manque de sommeil**, car les enfants qui ne dorment pas assez auraient tendance à manger plus. Le manque de sommeil parfois retrouvé pendant les vacances d'été, l'absence d'horaire de coucher ou l'utilisation exagérée d'écrans sont directement associés à la prise de kilos et aux fringales chez les enfants.
- **La sédentarité, le manque d'activité physique et le nombre d'heures passées devant les écrans**. De manière directe, l'enfant qui pratique une activité de jeu libre ou un sport ne pense pas à grignoter. De plus, les tout-petits passeraient trop de temps assis, particulièrement devant les écrans. Par ailleurs, l'enfant qui passe beaucoup de temps devant les écrans à un sommeil moins réparateur, ce qui rendrait les fringales plus fréquentes le lendemain.
- **Les repas pris devant un écran**. L'enfant dont l'attention est dirigée vers un écran, et non vers son repas, n'est pas en mesure de reconnaître les premiers signaux de satiété que lui envoie son corps. Il a alors tendance à manger plus que son corps a besoin.
- **Les repas mangés rapidement**. Lorsqu'un enfant mange vite, il a tendance à manger de plus grandes quantités et, souvent, à se ressourcer sans avoir eu le temps de ressentir les premiers signaux de satiété.

- **la génétique jumelée au milieu de vie.** Il existe plus de 150 gènes pouvant réguler l'appétit, la satiété ainsi que l'absorption et la transformation des aliments par le corps. Ces gènes qui favorisent la prise de poids peuvent être transmis par les deux parents. Par contre, nous savons maintenant qu'il est possible de contrôler cette génétique par la pratique d'activités physiques, une alimentation saine, un sommeil adéquat et une saine gestion des écrans ;
- **certaines maladies** (ex. : trouble génétique, maladie endocrinienne ou dommages neurologiques). Certaines maladies génétiques atteignent des zones du cerveau de l'enfant qui sont responsables de l'appétit et de la satiété. Les maladies endocriniennes primaires (l'hypothyroïdie par exemple) ou secondaires (causées par la prise de cortisone systémique et prolongée) peuvent également modifier l'appétit et la satiété, mais auront un effet parfois important sur la façon dont réagissent les cellules graisseuses ;
- **le statut socioéconomique.** Bien que la planification des repas aide à réduire les coûts à l'épicerie et à faire de meilleurs choix alimentaires, il n'en demeure pas moins que le faible revenu et la faible éducation sont liés à une plus grande consommation de produits très sucrés, très salés, très gras et ultra-transformés, car ils sont souvent moins chers. Cela empêche parfois l'accès aux aliments plus sains.

Conséquences de l'embonpoint et de l'obésité

Sur la santé physique

Les enfants en surpoids ou obèses courent plus de risques, à plus ou moins long terme, de souffrir :

- de résistance à l'insuline ou de diabète de type 2 ;
- d'hypertension ;
- d'un taux de cholestérol élevé ;
- de maladies du foie ;
- de maladies cardiovasculaires ;
- de problèmes liés aux articulations ;
- d'asthme ;
- d'apnée du sommeil ;
- de troubles musculo-squelettiques, comme l'ostéoarthrite, mais beaucoup plus fréquemment, ces troubles peuvent compromettre le jeu libre et les activités sportives de certains enfants, et ce, dès la petite enfance ;
- de certains types de cancers (ex. : cancers de l'endomètre, du sein et du côlon).

Sur la santé mentale

Un surplus de poids et l'obésité peuvent aussi nuire à la santé mentale d'un enfant. En effet, un enfant en surplus de poids ou obèse a plus de risque :

- d'avoir une faible estime de soi ;
- de vivre de l'anxiété ;
- de présenter des symptômes de dépression et, dans les cas extrêmes, des idées noires ou des gestes suicidaires ;
- d'être isolé socialement ;
- d'être victime de discrimination et de moquerie. Les moqueries peuvent marquer un enfant de façon permanente et engendrer des séquelles à très long terme.

Pas de régimes pour les enfants

Même si un enfant a un surplus de poids ou est obèse, il est **fortement déconseillé de le mettre au régime**. Comme il est en pleine croissance, des restrictions alimentaires trop sévères pourraient nuire à son développement et à sa santé. Pour la même raison, **il ne faut pas lui donner des aliments allégés** (ex. : lait ou yogourt faibles en gras).

Priver un enfant de nourriture peut aussi avoir des conséquences sur la relation qu'il bâtit avec ses parents et avec les aliments, sur son estime de soi, sur le développement de son autonomie, etc. Par ailleurs, **un enfant que l'on empêche de manger développe une préoccupation exagérée envers la nourriture**. Il peut ainsi commencer à se cacher pour manger ou avoir tendance à manger beaucoup dès qu'il en a l'occasion.

De même, il n'est pas conseillé de discuter avec un enfant de son poids ou d'en parler à quelqu'un d'autre devant lui. Mieux vaut aussi ne pas le peser. Le médecin le fera lors des visites médicales.

Il faut cependant agir afin de maîtriser la situation le plus rapidement possible. Il est **important de stabiliser le poids de l'enfant en adoptant, en tant que famille, des comportements alimentaires et un mode de vie sains** qui lui permettront d'avoir une croissance et un développement appropriés pour son âge.

Conseils pour stabiliser le poids de votre enfant

- **Favorisez un rapport positif avec la nourriture** en encourageant la consommation d'aliments variés et sains.
- **Créez un horaire de repas et de collations**. Votre enfant sera rassuré de savoir qu'il a des occasions fréquentes de manger et apprendra qu'il n'a pas besoin de « faire de réserves ».
- **Privilégiez l'eau lorsque votre enfant a soif**. Même si un jus est pur à 100 %, il contient beaucoup de sucre et a peu de valeur nutritive. Il est donc préférable de ne pas en boire souvent. Évitez aussi les boissons sucrées.
- **Éteignez les écrans lorsque vous mangez** (télévision, tablette, téléphone intelligent). Sinon, votre enfant, tout comme vous, se concentre sur l'écran, et manger devient un automatisme. Il a alors tendance à manger davantage, car il n'est plus à l'écoute des signaux de faim et de satiété que son corps lui envoie.
- **Révisez le menu de toute la famille en privilégiant des aliments nourrissants**, des fruits ou des légumes à tous les repas et à toutes les collations, des grains entiers, de bonnes sources de protéines (ex. : viande maigre, fromages faibles en gras mais non industrialisés – une mozzarella ou un feta à 15 % sont préférables aux fromages à tartiner par exemple –, poisson, protéines végétales comme les légumineuses ou le beurre d'arachides), etc. Rappelez-vous que vous décidez de la qualité des aliments que votre enfant mange, alors que lui décide de la quantité qu'il mange.
- **Limitez les aliments gras ou sucrés**, sans toutefois les interdire.
- **Participez à des jeux actifs avec lui pour l'inciter à bouger davantage**, et ce, dans le plaisir.
- **Réduisez le nombre d'heures qu'il passe devant un écran**. Selon la Société canadienne de pédiatrie, un enfant de 2 à 5 ans ne devrait pas passer plus de 1 heure par jour devant un écran. Pour les enfants âgés de 5 à 11 ans, ce temps ne devrait pas dépasser 2 heures par jour.
- **Évitez de parler de calories ou de mauvais aliments**. Les calories ne sont plus utilisées pour évaluer la qualité d'un repas. Lorsque l'enfant fait un lien entre les calories et son poids, il pourrait alors tenter de couper les calories et nuire à son plein développement physique et psychologique. La qualité est privilégiée. De la même manière, il est recommandé de ne plus parler de « mauvais aliments » puisqu'aucun aliment n'est interdit et que plusieurs médecins et nutritionnistes encouragent les plaisirs gourmands occasionnels.
- **Ne faites pas de commentaires liés au poids de votre enfant**. Cela peut modifier de manière importante la construction psychologique de votre enfant et son estime de soi.

Extrait « Les missions des agents spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) ». Etabli par Sabine CAROTTI Inspectrice générale de l'éducation nationale Benoît FALAIZE Inspecteur général de l'éducation nationale Viviane BOUYSSE Inspectrice générale de l'éducation nationale Michèle WELTZER Inspectrice générale de l'éducation nationale Philippe DEBROSSE Inspecteur général de l'administration Damien REBERRY Inspecteur de l'administration (Juillet 2017)

Les ATSEM sont devenus, pour les enfants, « l'adulte » référent tout au long de la journée

LA NECESSITE DE MAINTENIR UNE POLYVALENCE DE FONCTIONS

Un besoin pour permettre aux agents d'occuper des postes à temps complet... Le statut des ATSEM prévoit qu'ils peuvent effectuer diverses missions leur permettant d'occuper soit un poste à temps complet, soit un poste à temps non complet (mais dépassant bien souvent les 80 %).

La seule présence en classe est insuffisante pour occuper un poste à temps complet. En effet, les heures de classe représentent un total annuel de 864 heures (36 semaines scolaires à raison de 24 heures par semaine) alors qu'un poste à temps complet représente 1 607 heures annuelles, soit presque le double.

Les missions pouvant venir compléter le temps de travail des ATSEM sont pour l'essentiel :

- ♣ Présence en classe ou dans une salle dédiée pour assurer l'entretien et la préparation du matériel pédagogique (tout ce qui est nécessaire aux activités prévues par l'enseignant), accompagnement de sorties des élèves, participation aux réunions des équipes éducatives, ... ;
- ♣ Garderie avant ou après la classe ;
- ♣ Surveillance de la restauration scolaire ;
- ♣ Temps d'activités périscolaires (TAP) ;
- ♣ Travaux d'entretien ménager de l'école, voire de locaux communaux ;
- ♣ Accueil et remise des enfants aux parents en dehors des plages tenues par les enseignants ou le directeur ;
- ♣ Sécurisation des écoles et sécurité des élèves ;
- ♣ Accompagnement des enfants de maternelle pendant les transports scolaires.

C'est dans les petites communes qu'on trouve souvent les emplois les plus polyvalents, en raison :

- ♣ D'équipes d'ATSEM plus réduites ;
- ♣ De la difficulté de recruter des animateurs pendant les temps périscolaires ;

Certains ATSEM souhaitent bénéficier de congés équivalents à ceux de l'année scolaire et sont demandeurs, pour y arriver, de concentrer sur les semaines travaillées un nombre d'heures important afin de réaliser un emploi à temps complet, souhait qui entraîne une fatigue accrue de ces personnels.

Une place dans la communauté éducative reconnue par les textes officiels. De nombreux textes officiels réglementaires ou infra-réglementaires du ministère de l'éducation nationale, ou cosignés avec d'autres ministères, évoquent la place des ATSEM dans le fonctionnement et l'organisation des écoles maternelles, et dans la vie des enfants dans ce cadre.

Les ATSEM appartiennent à la « communauté éducative» (article L111-3 du code de l'éducation) et, à ce titre, sont légitimement associés à la réflexion sur le projet d'école et à sa mise en œuvre (article D. 411-8 du code de l'éducation), qu'il s'agisse du contenu propre au temps scolaire ou de ses liens éventuels avec le périscolaire.

De même, ils peuvent assister au conseil d'école avec voix consultative pour les affaires qui les concernent directement (article D. 411-1).

Les ATSEM, qu'ils soient aux côtés des enseignants ou totalement responsables des enfants sur des temps périscolaires, sont en situation d'observer ces derniers et d'acquérir ainsi une connaissance de leurs comportements et de leurs savoir-faire.

A ce titre, ils peuvent contribuer à l'adaptation de leur prise en charge. C'est pourquoi notamment leur avis peut être sollicité par le directeur dans le cadre du travail des équipes éducatives (article D321-16 du code de l'éducation) qui se réunissent « chaque fois que l'examen de la situation d'un élève ou d'un groupe d'élèves l'exige qu'il s'agisse de l'efficience scolaire, de l'assiduité ou du comportement ».

Les ATSEM sont présents dans l'école et contribuent de fait au bien-être des enfants (fonction jugée primordiale par nombre des ATSEM rencontrées) et à leur sécurité dans toutes les circonstances de la vie à l'école. A l'école maternelle, l'âge des enfants, et donc leur développement physique et leur niveau de maturité (compréhension des situations vécues, anticipation, régulation du comportement), les rend dépendants des adultes.

Même si la responsabilité vis-à-vis des élèves de l'enseignant titulaire de la classe est permanente, les ATSEM, en tant qu'adultes témoins de l'activité d'enfants ont un devoir d'intervention ou/et de prévention et d'alerte face à tout danger, qu'il soit créé par le comportement des enfants (mise en danger personnelle ou mise en danger des autres) ou par toute autre cause.

Cette contribution à la sécurité des enfants prend une forme spécifique pour des enfants qui ont des besoins éducatifs particuliers, dans le cadre d'une école qui se doit aujourd'hui d'être « inclusive ».

C'est le cas de ceux pour lesquels existe un projet d'accueil individualisé (PAI) : le texte de référence (circulaire n° 2003-135 du 8-9-2003 cosigné notamment par les ministères de l'éducation nationale et de l'intérieur) est clair à cet égard et prévoit une information circonstanciée des ATSEM dans la limite des contraintes du secret médical et avec l'obligation de discrétion qui s'applique de la même manière à tous les acteurs de l'école, enseignants autant qu'ATSEM.

Vis-à-vis des enfants dont la scolarisation requiert un PAI, l'obligation n'est pas seulement de sécuriser leur vie à l'école mais aussi de mettre en œuvre les aménagements nécessités par leur situation personnelle. Cela vaut également pour des enfants dont le handicap a été reconnu et pour lesquels a été défini un projet personnalisé de scolarisation dit PPS (articles du code de l'éducation L. 112-2-1 et D. 351-10).

Ces enfants peuvent bénéficier de l'aide d'un adulte recruté à cet effet, appelé aujourd'hui AESH (accompagnant d'élèves en situation de handicap) ; le temps d'intervention de l'AESH auprès de l'enfant – c'est une attribution particulière, qui vaut pour tel enfant spécifiquement – est le plus souvent inférieur au temps scolaire pour éviter de rendre l'enfant totalement dépendant, pour ses activités et ses relations avec les autres, d'un adulte exclusivement voué à ces fonctions.

Lorsque l'AESH est présent auprès de l'enfant dans la classe, une bonne complémentarité est à assurer avec l'ATSEM pour faciliter l'intégration au groupe-classe ; l'enseignant doit être attentif à ce besoin de régulation.

Lorsque l'AESH n'est pas présent, l'ATSEM peut apporter une assistance à l'enfant à besoins éducatifs particuliers, qui doit s'adapter au contexte, son rôle étant défini sous la responsabilité de l'enseignant dans le cadre du PPS qui s'impose aux acteurs de l'école :

- ♣ En ayant une attention particulière à tel élève en fonction de son projet personnel et en mettant en œuvre, dans des situations définies, des modes d'intervention déterminés avec l'enseignant qui peuvent être très variés : soins quotidiens adaptés, vigilance quant à la fatigabilité, facilitation de l'autonomie dans les déplacements, réponses au besoin de calme ou temporairement de repos/répit, encouragement à réaliser des activités, stimulation, soutien dans la mise en œuvre ;
- ♣ En facilitant les relations avec les autres enfants.

Source : www.jesuisanimateur.fr – 2023

Le développement des enfants : 3-6 ans



Les enfants de 3 à 6 ans ont des besoins spécifiques liés au développement de leur corps, de leur pensée, du langage, de la socialisation et de leur rapport au temps et à l'espace. Le respect de leurs besoins conditionne leur disponibilité pour apprendre mais aussi - et surtout - leur santé et leur épanouissement.

À 3 ans

L'enfant commence à grandir et à prendre conscience qu'il n'est pas tout seul. Il va ainsi - petit à petit - jouer avec ses pairs et progresser au niveau du langage, de la motricité globale (grimper, courir, glisser, etc.) et fine (par exemple l'apparition - dans ses dessins - du bonhomme).

Sur le plan psychomoteur : il sait faire du tricycle, s'habiller et manger seul, taper dans un ballon avec son pied, lancer une balle avec ses 2 mains, monter les escaliers en mettant un pied sur chaque marche, empiler plusieurs cubes, tourner les pages d'un livre, et la propreté diurne (de journée) est généralement acquise.

Sur le plan social : l'enfant affirme son identité et exige de faire les choses seul. Il aime être l'objet de toutes les attentions et imposer son point de vue. Il est capable de différencier les genres (fille / garçon) et il aime les jeux d'imitation (jeux de rôles, jeux symboliques).

Du point de vue intellectuel et du langage : ce sont les premiers dessins de bonhommes « têtards » qui apparaissent. L'enfant sait énumérer les choses qui composent une image. Il est en plein dans la période du « pourquoi ? » et pose beaucoup de questions. Il veut en effet savoir et comprendre l'utilité des choses. Il sait dire entre 800 et 1000 mots, et il en comprend environ 3000. Quant aux couleurs, il sait les reconnaître et les nommer.

À 4 ans

Sur le plan psychomoteur : il peut commencer à apprendre à faire du vélo, il sait descendre les escaliers, lancer, et couper avec une paire de ciseaux en suivant une ligne.

Sur le plan social : il comprend les règles, les limites et les interdits si on les lui explique. Il commence à savoir exprimer les émotions de base (joie, colère, tristesse, peur, dégoût, surprise) et il aime se donner en spectacle !

Du point de vue intellectuel et du langage : ses dessins deviennent plus précis, il sait reconnaître son prénom en lettres capitales et repérer les différents moments de la journée (matin, midi, après-midi, soir et nuit). Il est capable de dire son âge et il a mémorisé des comptines. Il connaît au moins 15 verbes d'action (manger, dormir, boire, etc.) et il utilise les pronoms personnels (je, tu, il, elle, nous, vous, ils, elles). Il faut être particulièrement vigilant quant au vocabulaire que l'on utilise au quotidien : il répète les gros mots et s'en amuse.

À 5/6 ans

L'enfant comprend qu'il est un individu à part entière et qu'il fait partie d'une famille et d'une société. Il apprend à communiquer et à se faire respecter.

Sur le plan psychomoteur : il colorie sans dépasser les contours, il sait découper en suivant des tracés variés, il distingue sa gauche et sa droite et il sait sauter à cloche-pied ou à pieds-joints.

Sur le plan social : il devient moins égocentrique et s'ouvre vers l'extérieur. Il joue avec des camarades du même sexe (fille avec fille, garçon avec garçon) et les imite. Il apprend à communiquer en expliquant et en justifiant par des phrases construites.

Du point de vue intellectuel et du langage : il connaît les jours de la semaine, il compte au moins jusqu'à 10 et sait décrire une image. Il parle avec plus de 3000 mots et il en comprend plus de 10000. Il définit les objets par leur usage (par exemple, un téléphone pour téléphoner) et il fait des erreurs de conjugaison ("il a pleuvu !").

N'oublions pas que chaque enfant est unique et évolue à son rythme. Le jeu est la meilleure source d'apprentissage, et il progresse également par les échanges avec ses pairs.

Quels jeux et activités proposer aux enfants de 3 à 6 ans ?

- **Les activités créatives et de bricolage**, comme la fabrication d'objets à base de « récup' » par exemple : des boîtes à œufs pour construire toutes sortes de personnages, des boîtes de conserves qui se transforment en pots à crayons customisés, ou encore des maracas avec des bouteilles de mini-yaourt !
- **Les activités manuelles autour de la sensorialité** : papier mâché, pâte à modeler, pâte à sel, sable magique, peinture avec les doigts, etc.
- **Les « ateliers cuisine »** proposant des recettes adaptées à leur âge : gâteaux au yaourt, crêpes, pains, brioches, sablés, cookies, brochettes de fruits, etc.
- **Les activités sportives** leur permettant de courir, sauter, danser, grimper, nager sont primordiales. Ils affectionneront particulièrement **les jeux de ballon** (balle au prisonnier, foot, basket, etc.), **les parcours** (plus complexes que les parcours pour les 0/3 ans), **les courses et relais**, le saut en longueur, le saut en hauteur.
- **Les jeux coopératifs** où l'enfant prend conscience qu'il n'est pas tout seul, tout en étant très axé sur lui-même (ses envies, ses besoins).
- **Les jeux d'imitation** (jouer à la marchande, à la poupée, au docteur, au policier, etc.) qui participent à développer la motricité fine de l'enfant (coiffer une poupée, faire rouler une petite voiture) ainsi que son raisonnement (« quel personnage vais-je interpréter ? », « Que va-t-il lui arriver ? »). Ils lui permettent par ailleurs de s'approprier les situations de la vie quotidienne, d'assimiler les règles de la société dans laquelle il vit tout en développant son langage.



Techline / **SURODORANT**

Détergent désinfectant surodorant Parfum Lavande

CARACTÉRISTIQUES

- Aspect : liquide transparent
- Couleur : brun
- Odeur : lavande
- pH à l'état pur : **7,00 ± 0,5**
- Densité (g/cm³, 20°C) : **1,00 ± 0,01**
- Solubilité : totale dans l'eau

COMPOSITION

- Agents de surfaces non ioniques : 5 à 15 %.
- Agents de surfaces cationiques : moins de 5 %.
- Parfum partiellement de synthèse.

NORMES & TESTS

Bactéricide : conforme aux normes

- EN 1040 à 0,5 %
 - EN 1276 à 1 % sur staphylococcus aureus.
- Fongicide : conforme à la norme EN 1275 à 4 %.

APPLICATIONS

LE DÉTERGENT DÉSINFECTANT SURODORANT LAVANDE, nettoie, désinfecte et parfume en une seule opération, sans rinçage tous les sols et les surfaces lavables (carrelages, thermoplastiques, céramique, marbre, sols protégés ou non). Parfume les locaux pendant de longues heures et neutralise durablement les mauvaises odeurs. Idéal en entretien manuel ou mécanique quotidien des collectivités, hôpitaux, maisons de retraite, hôtellerie...

MODE D'EMPLOI

Lavage et assainissement : 25 ml pour 10 litres d'eau.

Lavage et désinfection : 50 ml pour 10 litres d'eau.

Pulvérisation (désinfection bactéricide et odo-risation) : dilution de 20 à 50% en fonction de la rémanence souhaitée.

Ne pas rincer.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION

- Ne pas mélanger à d'autres produits.
- Conserver hors de portée des enfants.
- Ne pas avaler.
- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau claire et consulter un spécialiste.
- Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.
- Stocker le produit dans son emballage d'origine et à une température comprise entre 5 et 35°C.

CONDITIONNEMENT

- Sous-emballage : Bidon de 5 L
- Emballages : Carton de 2 bidons
- Palettisation : 64 cartons

ÉTIQUETAGE HYGIENE & SÉCURITÉ

Ce produit est soumis à la réglementation sur les préparations dangereuses : produit classé irritant.

Consulter les instructions spéciales de la fiche de données de sécurité.

Formule déposée au centre antipoison de Nancy,
Tél. 03 83 32 36 36

Réf. 390201

5 L



Pierre
Le Goff
Groupe

440 route de Rosporden • 29334 Quimper Cedex
www.groupelegoiff.com • Tél. 02 98 98 40 40